

JUGE

Nota : La liste de verbes présentée dans ce point de langue n'est pas exhaustive et les compléments sont donnés à titre d'exemple.

Prière de noter que la liste dressée étant longue, nous avons jugé bon de diffuser le tableau en deux temps. Vous recevrez la deuxième partie dans un envoi subséquent.

Le ou la juge	abonde	dans le même sens.
	accorde	la mise en liberté sous caution; un ajournement; une réduction de la peine.
	accueille	un appel; une objection; une requête.
	acquitte	le prévenu relativement au second chef d'accusation.
	adjudge	les dépens.
	admet	un appel; un élément de preuve; une demande; une objection.
	adresse	ses directives au jury.
	affirme	à la page...; qu'il faut appliquer les normes de la preuve.
	ajourne	l'enquête préliminaire; le procès.
	annule	le procès.
	applique	la loi.
	autorise	le témoignage; le témoin à se retirer.
	avance	une opinion dissidente.
	conclut	à l'inapplicabilité de la jurisprudence; que le jury est incapable de s'entendre sur le verdict.
	condamne	le contrevenant à une peine d'emprisonnement.
	confirme	la décision de première instance.
	considère	que l'enquête n'a pas été menée correctement.
	constate	la gravité des accusations; les faits.
	déboute	la demande en justice; la plainte.
	décerne	un mandat d'arrestation.
	décide	de commuer la peine infligée par le tribunal de première instance; de reporter le prononcé de la peine;

		de se dessaisir; de suspendre son instruction.
	déclare	l'accusé coupable d'outrage au tribunal; une preuve admissible.
	définit	la question en litige.
	délibère	en cabinet; sur le siège.
	délivre	un mandat de perquisition.
	détermine	la matière du litige.
	dirige	le procès.
	disculpe	le suspect des accusations.
	dissout	le jury.
	donne	du poids au témoignage de l'agent de paix; ses directives au jury; raison au ministère public.
	écrit	à la page...
	émet	ses directives au jury.
	entend	l'expert; la cause; les arguments; les parties; la requête; les témoins.
	est convaincu	hors de tout doute raisonnable que...
	est d'avis	que la peine est proportionnelle à la gravité de l'infraction.
	est dessaisi	de l'affaire.
	estime	cet argument bien fondé; que les faits constituent une contravention.
	établit	les faits.
	examine	les lignes directrices sur la détermination de la peine; les moyens de preuve.
	explique	la distinction au jury.
	expose	au jury le rôle qu'il sera appelé à jouer; les faits dans sa décision récente.
	exprime	une opinion dissidente.
	fait droit	à l'argumentation; à une demande; à une objection.
	fait valoir	une opinion dissidente.
	fixe	le montant de l'amende.